

HORIZON PME

ETUDE DES BESOINS POUR LA CROISSANCE DES PME

En France, la compétitivité des PME, reconnues comme essentielles à la prospérité du pays, est au cœur des débats. Avec près de 15 millions de salariés – soit 60 % des actifs en France, les PME représentent le poumon économique du territoire national, avec, à leur disposition, des aides publiques pour soutenir leur croissance (innovation, export, investissements...).

À ce titre, le gouvernement inscrit régulièrement à son agenda un certain nombre de mesures ayant pour vocation de soutenir et développer la compétitivité des PME : la dernière en date concerne l'actualisation en février 2016 du **choc de simplification qui vient compléter d'autres leviers existants tels que les 18 mesures en faveur des TPE et PME instaurées par Manuel Valls, la Loi Macron ou bien encore l'Industrie du Futur...**

Sogedev – référencé par la Médiation des Entreprises (Ministère de l'Economie) **en tant qu'acteur du conseil en Crédit d'Impôt Recherche et Crédit d'Impôt Innovation** – a réalisé une étude qui se fonde sur les résultats d'un questionnaire en ligne envoyé à un panel de PME, complété par 312 répondants entre juillet et août 2016 **pour analyser la compétitivité des PME innovantes françaises et identifier leurs besoins** pour financer leur développement.

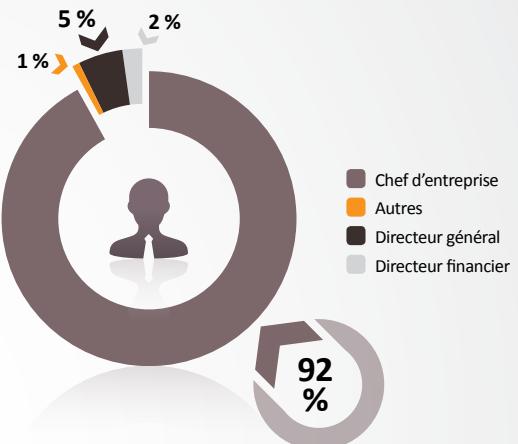


LE PROFIL TYPE DES RÉPONDANTS

Le répondant-type à notre étude occupe une fonction de **chef d'entreprise** (les gérants, et Pdg représentent 92 % des interrogés).

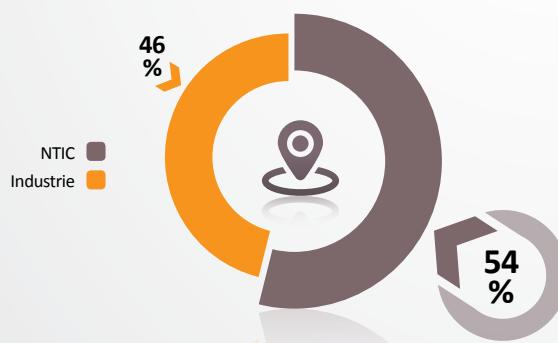
Leur PME est située dans une région reconnue comme innovante et compétitive (Île-de-France, Rhône-Alpes, PACA...). De par la taille de l'entreprise, le dirigeant est **directement impliqué dans la recherche de financements et l'obtention d'aides publiques pour soutenir son activité.**

PORTRAIT DES RÉPONDANTS 2016

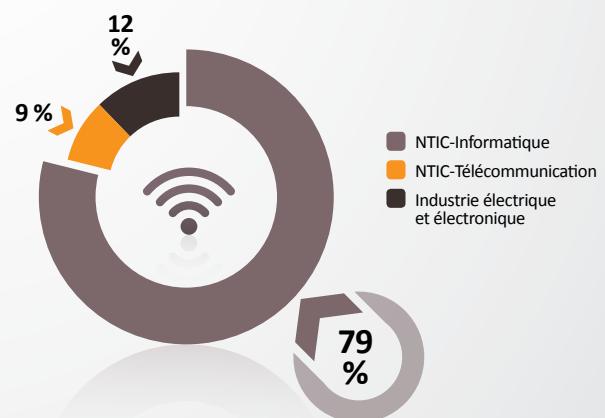


En moyenne l'entreprise répondante a été créée il y a moins de 8 ans (cela concerne 52 % des répondants) et possède moins de 50 salariés.

SECTEUR D'ACTIVITÉ DES RÉPONDANTS



NTIC PAR SECTEURS



L'industrie manufacturière et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sont les 2 secteurs les plus représentés, avec :

- **54 % des interrogés** sont issus des NTIC, dont 79 % du secteur informatique : "programmation, conseil et autres activités informatiques", 12 % de l'industrie électrique et électronique et 9 % des télécommunications.
- **46 % des interrogés** proviennent de l'industrie, dont l'industrie alimentaire, la chimie et la fabrication de machines et équipements.

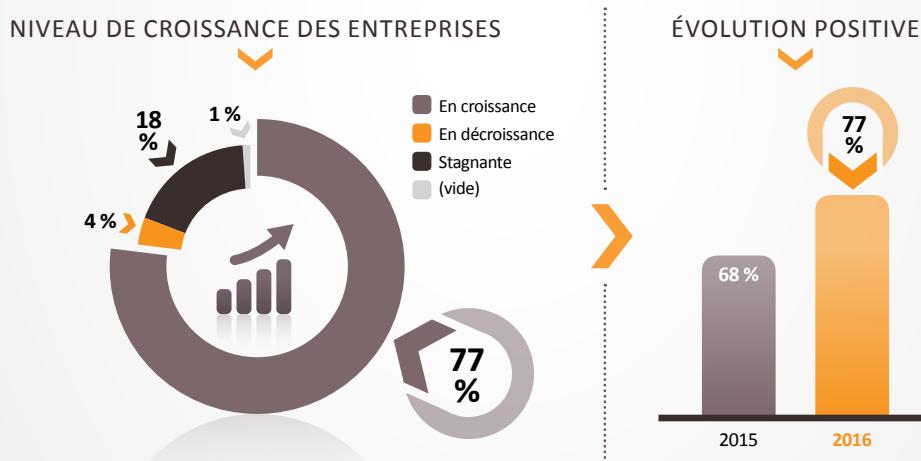


LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

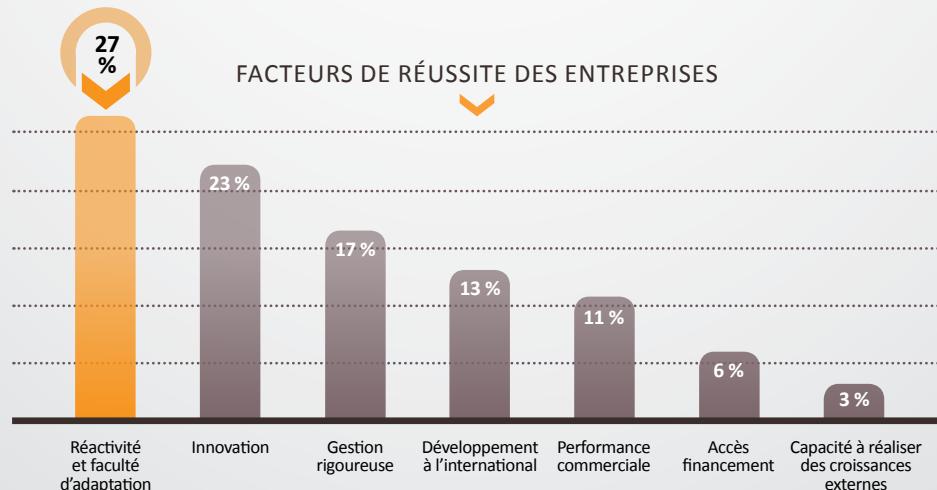
1. Une situation économique stimulée, des entrepreneurs plus optimistes

La grande majorité des entrepreneurs partage le sentiment que leur activité se développe. Cette croissance est positive pour 77 % de nos répondants, soit une hausse de 9 points par rapport à l'année 2015 (68 %).

*ACTIVITÉ TOUJOURS EN CROISSANCE
POUR 77 % DES RÉPONDANTS, SOIT EN HAUSSE
DE 9 POINTS PAR RAPPORT À L'AN DERNIER*



Les 2 principaux facteurs de réussite cités par nos répondants concernent : "*l'innovation, et également la grande capacité d'adaptation des entrepreneurs au regard de leur marché... .*"

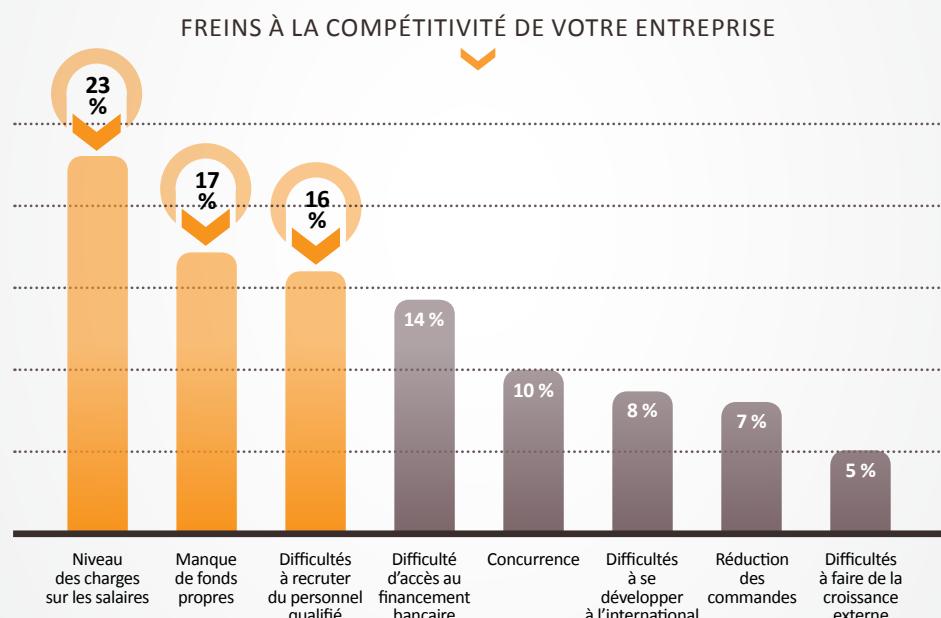




LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

2. Les freins

À l'inverse, certains répondants (23 % des sondés) pointent du doigt **le niveau de charge des salaires trop élevés, ainsi que le manque de fonds propres pour 17 % d'entre eux, et la difficulté à recruter (16 %)**. Ces trois principaux freins à la compétitivité identifiés par les répondants sont similaires à ceux cités en 2015, il n'y a donc pas eu d'évolution à ce sujet.



3. La trésorerie

Cette année 52 % des répondants de l'étude affirment rencontrer des problèmes de trésorerie, soit une hausse de 21 points par rapport à 2015.

52 % DES INTERROGÉS AFFIRMENT QUE LEUR TRÉSORERIE EST MAUVAISE EN 2016



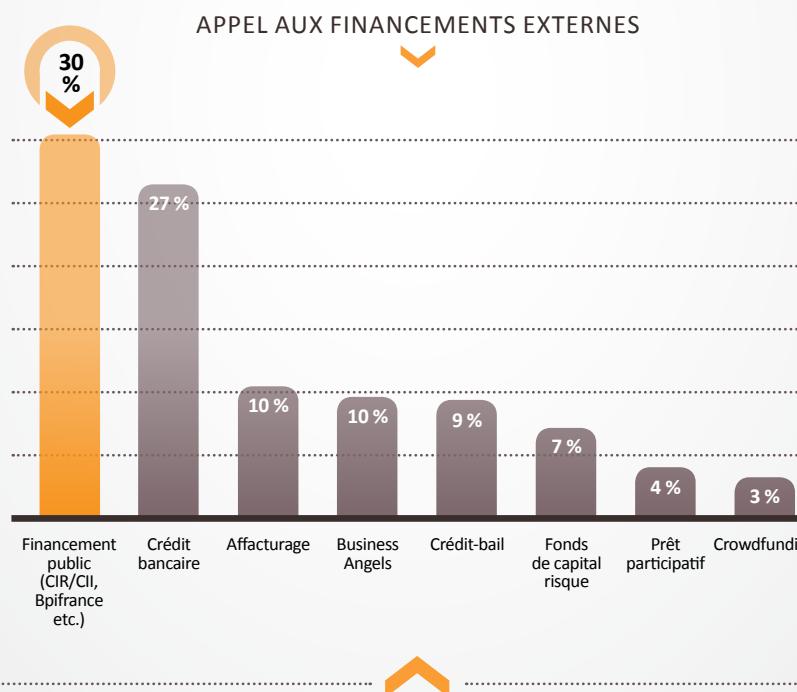
LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

4. L'accès au financement

Au cours des 12 derniers mois, les répondants de notre étude ont fait appel pour **30 % d'entre eux aux aides publiques à l'innovation**, suivi à la deuxième place par le crédit bancaire (26 % des interrogés).

Notons que ces aides publiques à l'innovation (CIR/CII, Bpifrance...) obtiennent la première place des financement externes les plus sollicités au cours de ces 12 derniers mois devant du financement privé.

Ces aides ont permis aux répondants de financer pour 36 % d'entre eux leur Recherche et Développement (R&D) ainsi que leurs dépenses à l'export.



Parmi les interrogés ayant fait appel à des **investisseurs privés** pour augmenter leur capital, 36 % d'entre eux sollicitent leurs actionnaires actuels, suivis des **Business Angel** et des **fonds de capital-risque**.

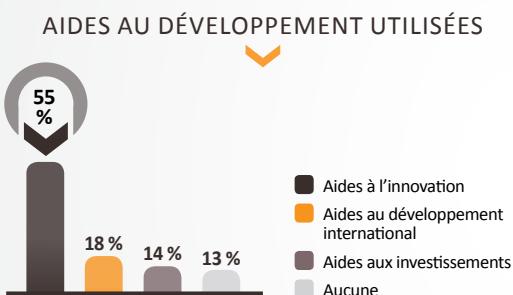
Cette méfiance à l'égard des investisseurs extérieurs confirme la tendance selon laquelle un chef d'entreprise préfère assumer seul ses propres risques et conserver son entière autonomie plutôt que de devoir faire appel à un tiers, au risque de perdre ce contrôle majoritaire et cette liberté décisionnelle propre à son statut de dirigeant.



LE FINANCEMENT PUBLIC DES PME PANORAMA

Chaque année, près de 65 milliards d'euros d'aides publiques sont accordés aux entreprises. Les dispositifs les plus incitatifs permettent aux entreprises de financer leur activité de Recherche et Développement (R&D), leurs projets de développement à l'export (frais de déplacement pour la prospection, participation à des foires et des salons, étude de marché et dépenses marketing...) et leurs investissements (développement local, nouvelle implantation, achat de matériels, programme de recrutement...).

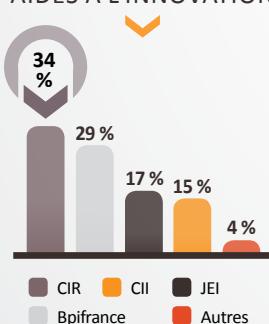
1. Aides publiques pour les PME : un financement efficace



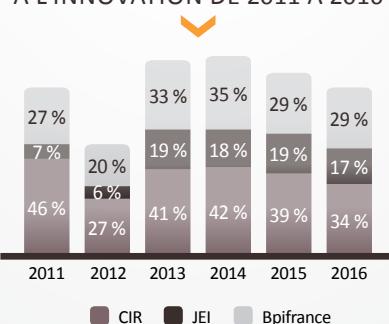
Depuis 2013, le fossé entre les aides à l'innovation et les aides aux investissements continue de se creuser.

Malgré de nombreux dispositifs de financement public en faveur du développement des PME, les sociétés ont recourt en priorité à leurs fonds propres puis au prêt bancaire pour financer leurs investissements.

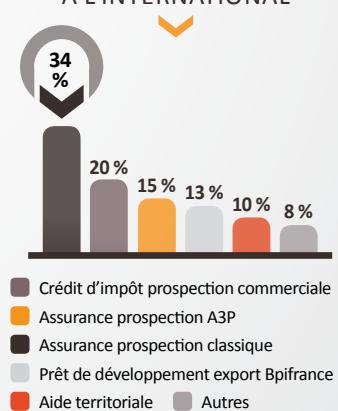
AIDES À L'INNOVATION



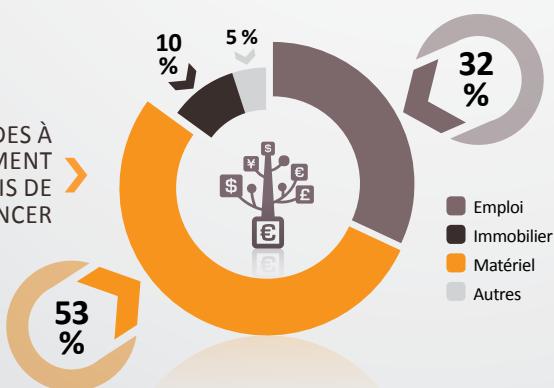
RÉPARTITION DES AIDES À L'INNOVATION DE 2011 À 2016



AIDES AU DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL



LES AIDES À L'INVESTISSEMENT ONT PERMIS DE FINANCER



LE FINANCEMENT PUBLIC DES PME LES AIDES BPIFRANCE

Bpifrance, la Banque Public d'Investissement, propose un large panel d'aides pour le développement des entreprises selon l'avancement du projet sous forme de subventions, d'avances remboursables, de garanties bancaires et de prêts à taux zéro.

Grâce à trois principaux dispositifs de soutien dédiés aux projets de Recherche, Développement et Innovation (RDI), Bpifrance facilite l'accès au financement pour les plus jeunes entreprises, il s'agit de :

- **La Bourse French Tech** (pour les entreprises de moins d'un an) : subventionne jusqu'à 70 % du budget de maturation et de validation technico-économique d'un projet de conception de produits, procédés ou services innovants, point de départ de la création d'une entreprise.
- **L'aide pour la maturation de projet innovant** (AIMA) : subventionne jusqu'à 50 % d'une étude de faisabilité technique préalable à la conception d'un produit innovant.
- **L'Aide pour le développement de l'innovation** (ADI) : finance de 25 à 60 % du budget de conception et/ou d'amélioration substantielle de produits, procédés ou services innovants, sous forme de prêt à taux zéro ou d'avance remboursable.

En 2015, ce sont plus de 5300 entreprises (contre 4 500 en 2014), qui ont bénéficié de prêts et d'aides en faveur de l'innovation à hauteur de 1,31 Md€ (contre 1,09 Md€ en 2014) soit une hausse de 20 % des aides de Bpifrance par rapport à 2014.

Notre étude confirme ce succès : l'offre de Bpifrance est toujours autant sollicitée particulièrement l'aide pour le développement à l'innovation (ADI). Près d'un quart des répondants (26 %) affirment en avoir bénéficié, soit une hausse de 6 points par rapport à 2015.

La tendance reste également la même que l'année précédente pour l'utilisation des prêts en faveur de l'innovation comme le prêt à taux zéro, le prêt innovation (PI), et le prêt pour l'innovation (PPI) qui ont été utilisés par 24 % des répondants sondés.

QUEL TYPE DE FINANCEMENT
AUPRÈS DE LA BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT



LE FINANCEMENT PUBLIC DES PME

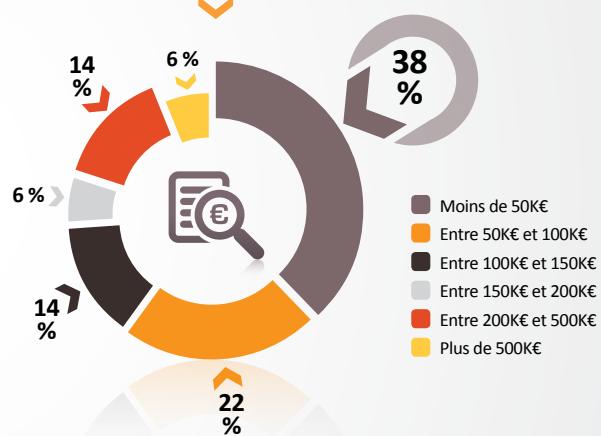
LE CREDIT D'IMPOT RECHERCHE (CIR)

Avec un budget estimé à 6 milliards d'euros, le CIR est la mesure fiscale en faveur de l'innovation la plus incitative pour les entreprises françaises. D'après les dernières statistiques disponibles – publiées par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR), parmi les 15 245 bénéficiaires du CIR, 13 696 étaient des PME, soit 90 % du total des bénéficiaires (avec 60 % indépendantes d'un groupe) pour une créance moyenne de 106 600 €.

1. CIR – rappel des chiffres clés

Parmi les répondants de notre étude qui précisent avoir déjà déclaré du CIR, la majorité bénéficie du remboursement immédiat (69 %) et constate que le délai moyen de remboursement varie selon les cas.

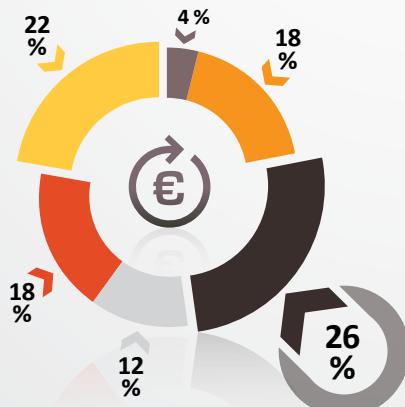
MONTANT DU CIR DÉCLARÉ



2. CIR – délai de remboursement

DÉLAI REMBOURSEMENT CIR

Moins d'un mois
1 à 2 mois
2 à 3 mois
3 à 4 mois
4 à 6 mois
Plus de 6 mois



**SEULEMENT
MOINS D'UN QUART
DES SONDÉS OBTIENT
LE REMBOURSEMENT DU CIR
SOUS DEUX MOIS APRÈS
LEUR DÉCLARATION**

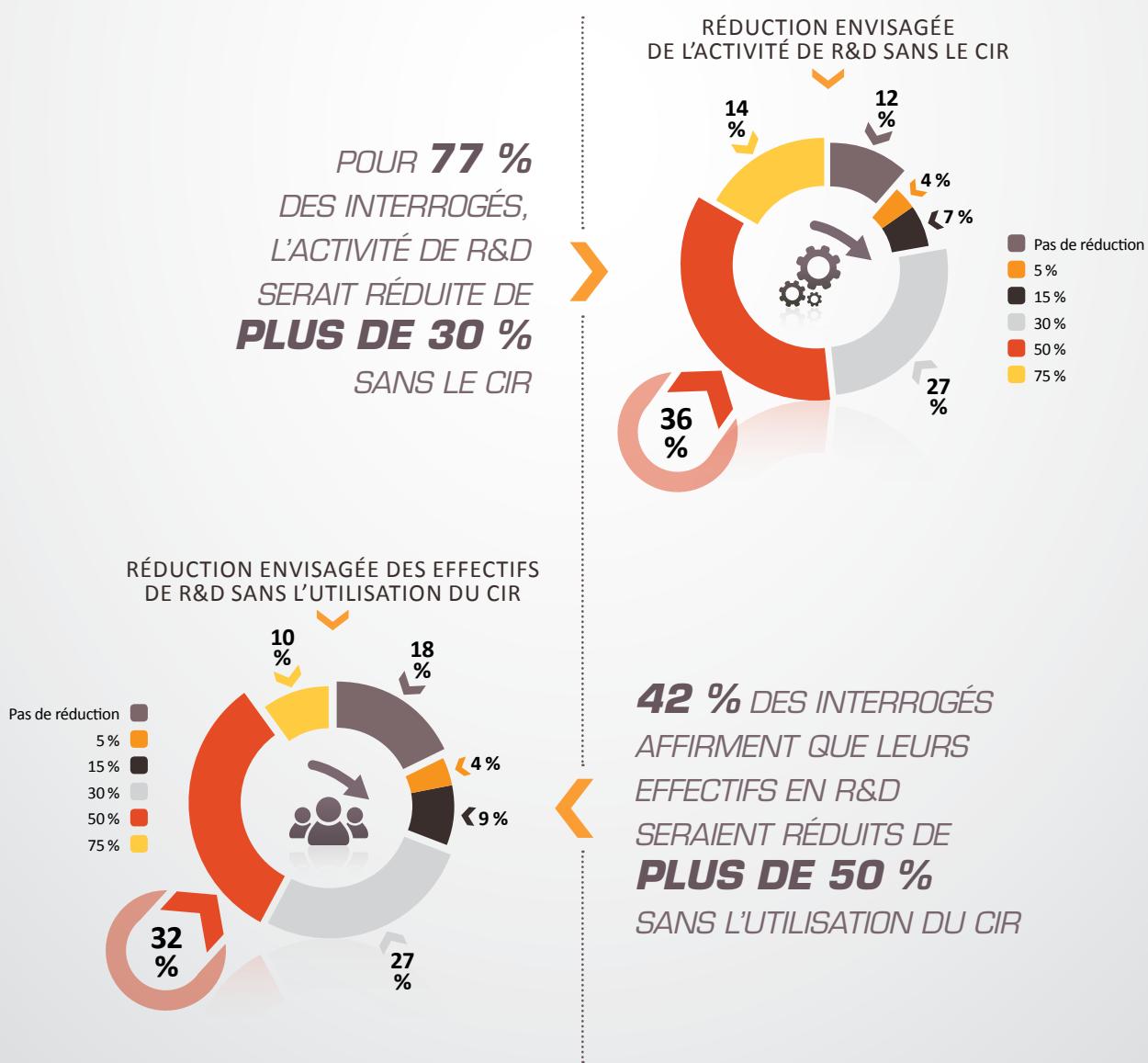
Seulement moins d'un quart des sondés obtient le remboursement du CIR sous deux mois après leur déclaration, et 52 % l'ont perçu plus de trois mois après la demande de remboursement et enfin 22 % après plus de 6 mois.

LE FINANCEMENT PUBLIC DES PME LE CREDIT D'IMPOT RECHERCHE (CIR)

3. CIR – efficacité et effet de levier

Même si le CIR suscite de nombreux débats sur son efficacité depuis plusieurs années (rapports Cour des comptes, OCDE...), il permet aux entreprises bénéficiaires d'investir davantage en matière de Recherche et Développement (R&D), de maintenir les effectifs de R&D, voire de recruter plus de personnel affecté aux travaux innovants.

Pour 77 % des interrogés, l'activité de R&D serait réduite de plus de 30 % sans cette aide.



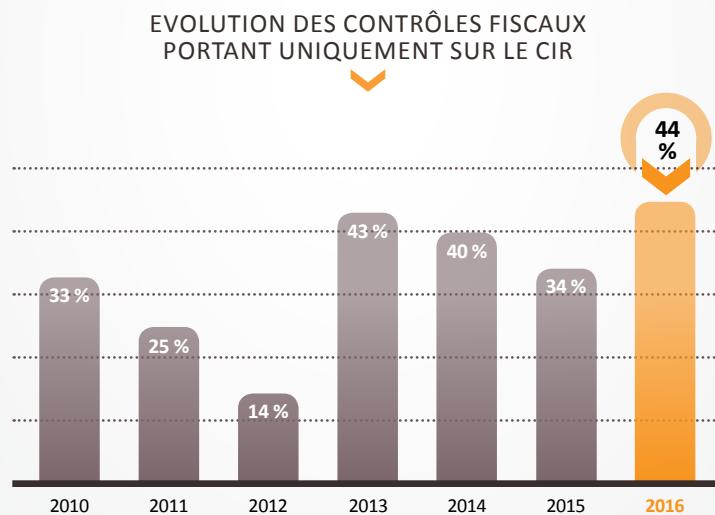
LE FINANCEMENT PUBLIC DES PME

LE CREDIT D'IMPOT RECHERCHE (CIR)

4. CIR – Contrôle fiscal

Le CIR est un dispositif déclaratif, il est donc soumis à vérification par l'administration, comme pour toute autre mesure fiscale.

Notre enquête révèle que 52 % des répondants n'ont jamais été contrôlés fiscalement. Cependant, le nombre de contrôles subis par nos répondants et ne portant que sur le CIR est en hausse et reste très élevé. Cela concerne 44 % des interrogés et intervient en général dans les 2 années qui suivent la déclaration.



➤ CONTRÔLE FISCAL SUR LE CIR : L'INÉLIGIBILITÉ DES TRAVAUX EN LIGNE DE MIRE !

Même constat observé qu'en 2015 : notons que l'inéligibilité totale ou partielle des travaux représente le premier facteur de remise en cause des montants de CIR déclarés pour 27 % des entreprises, suivi du temps alloué aux projets de R&D et de la qualification du personnel.

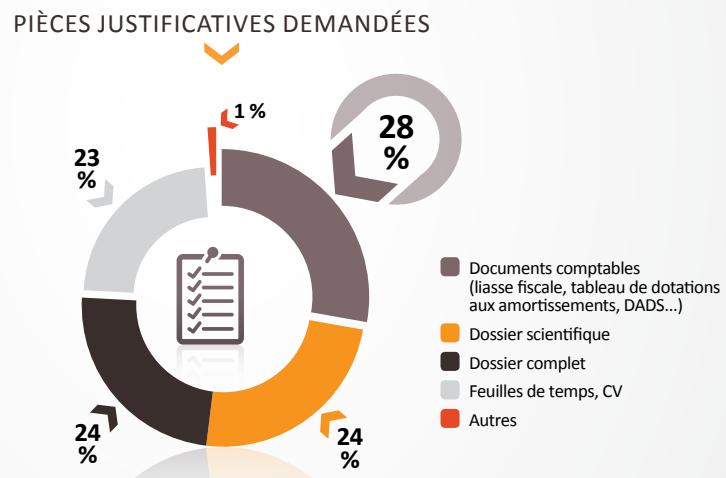
Le contrôle fiscal, tel que compris par les déclarants, inclut les demandes d'information (contrôle sur pièces) et les contrôles (contrôle sur place).

LE FINANCEMENT PUBLIC DES PME

LE CREDIT D'IMPOT RECHERCHE (CIR)

➤ DES PIÈCES JUSTIFICATIVES AUTOMATIQUEMENT DEMANDÉES

L'entreprise doit réaliser, pour toute demande de CIR, un dossier de justification. Il s'agit d'un dossier scientifique qui démontre l'éligibilité des travaux de R&D aux critères définis par l'administration fiscale (définition de l'état de l'art, description de l'objectif fixé, présentation des problématiques techniques rencontrées et des moyens utilisés pour les surmonter, caractérisation de l'apport scientifique en comparaison du savoir-faire commun de la profession...).



28 % des répondants déclarent que les documents comptables ont été demandés lors du contrôle (DADS, tableau des dotations aux amortissements, tableau de calcul). Pour 23 %, il s'agit des feuilles de temps. Il est important d'indiquer que 24 % des sociétés contrôlées ont dû fournir le dossier scientifique complet à l'administration fiscale. Les chiffres sont stables par rapport aux tendances observées en 2015.

Il faut également rappeler que tous les justificatifs relatifs aux subventions et avances remboursables peuvent être demandés lors de contrôles fiscaux afin de prouver l'existence des travaux et la corrélation entre ces derniers et les aides qui doivent être déduites des dépenses éligibles. Il est donc recommandé de préparer soigneusement les pièces justificatives au-fur-et-à-mesure afin de disposer d'un dossier complet qui pourra être demandé par le contrôleur le cas échéant.

LE FINANCEMENT PUBLIC DES PME LE CREDIT D'IMPOT INNOVATION (CII)

En parallèle de leurs dépenses de R&D, les PME - au sens communautaire - peuvent désormais bénéficier du Crédit d'impôt innovation, qui est une extension du Crédit d'Impôt Recherche. Il représente 20 % du montant de certaines dépenses d'innovation. Les dépenses prises en compte sont plafonnées à 400 000 euros par an. Une PME peut donc bénéficier d'un Crédit d'Impôt Innovation allant jusqu'à 80 000 euros par an.

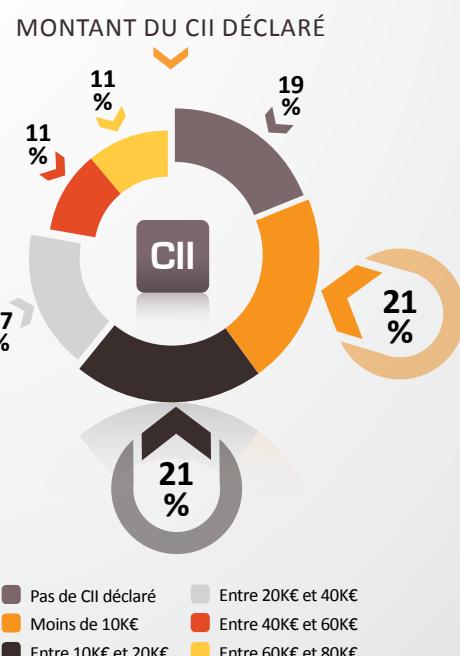
D'après les dernières statistiques disponibles – publiées par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR), 3 445 PME ont pu bénéficier du CII, avec une créance moyenne de 22 000 euros.

1. CII – un dispositif complémentaire au CIR, des déclarants plus nombreux

Déjà évoqué en 2010 par la Mission d'Evaluation et de Contrôle du Crédit d'Impôt Recherche (CIR), le Crédit d'Impôt Innovation (CII) a, dès lors, été plébiscité par les défenseurs du CIR et de l'innovation en France, dont les entreprises elles-mêmes.

*POUR 68 %
DES RÉPONDANTS, LE CII
LEUR A PERMIS DE DÉCLARER
DES DÉPENSES QU'ils
NE POUVAIENT PAS DÉCLARER
AUPARAVANT DANS LE
CADRE DU CIR*

Le CII est une partie intégrante du CIR, 59 % des répondants de l'étude en ont bénéficié, pour un montant compris entre 10 et 40 K€. Depuis la mise en application du dispositif le nombre de bénéficiaires ne cesse de croître.



LE FINANCEMENT PUBLIC DES PME

LE STATUT DE JEUNE ENTREPRISE INNOVANTE (JEI)

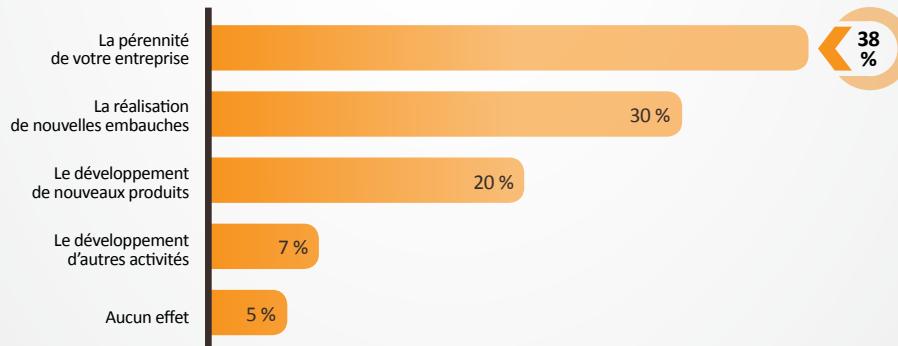
Depuis sa création en 2004, le statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI) a permis à plus de 7400 PME de bénéficier de près de 1,195 milliards d'euros d'exonération de charges sociales et environ 150 M€ d'exonérations fiscales.

Initialement prévu pour les entreprises créées jusqu'à fin 2013, le statut JEI a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2016. Preuve de son succès, le projet de Loi de Finances 2017 présenté en septembre dernier prévoit sa reconduction (sous condition de vote par le Parlement) pour les entreprises créées jusqu'au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, la Loi de finances 2014 est venue répondre à la volonté de François Hollande de supprimer la dégressivité des exonérations de cotisations sociales instaurées par la Loi de finances 2011 et réaffirmée à plusieurs reprises depuis son élection.

Enfin, l'exonération de cotisations patronales a été étendue aux personnels affectés à des activités d'innovation. Les exonérations sont ainsi possibles pour les personnels affectés à des opérations de conception de prototypes ou d'installations pilotes de nouveaux produits.

LES BÉNÉFICES DU STATUT JEI



Ces résultats démontrent le succès du statut JEI et de son effet positif sur l'activité des PME qui en bénéficient.

Pour obtenir le statut JEI, les sociétés doivent remplir un certain nombre de critères obligatoires :

- Etre une PME au sens européen, c'est-à-dire de moins de 250 salariés, moins de 50 M€ de chiffre d'affaires et moins de 43 M€ de total de bilan,
- Etre créée ex-nihilo : la société doit être totalement nouvelle, ne pas être issue d'une fusion, restructuration ou d'une continuation d'activité,
- Etre âgée de moins de 8 ans, au-delà le statut JEI n'est plus attribué,
- Réaliser des dépenses de R&D éligibles qui représentent au moins 15 % des dépenses totales de la PME,
- Etre détenue à plus de 50 % par des personnes physiques ou certaines personnes morales, des associations reconnues d'utilité publique à caractère scientifique, des établissements de recherche et d'enseignements,
- Etre une entité juridique imposée à l'impôt sur les sociétés (IS),
- Réaliser des travaux de R&D éligibles au sens fiscal.



CONCLUSION

COMPETITIVITE DES PME : UN CHALLENGE NATIONAL

Les PME françaises, clé de l'économie française, représentent 99 % des entreprises du territoire national. Elles disposent d'une grande capacité de développement et jouent un rôle primordial dans la croissance du PIB, l'emploi et la compétitivité de la France.

Néanmoins, alors que la croissance passe notamment par l'innovation et l'export, les PME ont besoin de mesures gouvernementales fortes et stables afin de soutenir leurs efforts et les accompagner davantage dans leur développement.

Malgré l'amélioration financière des PME ressentie dans les résultats de notre étude, plusieurs signaux d'alarmes sont à retenir. En effet, les freins toujours persistants pour l'utilisation des aides et la crainte du contrôle fiscal sont autant d'obstacles auxquels des solutions doivent être proposées pour accompagner les PME sur le chemin de la croissance.

On note toutefois que les aides publiques à l'innovation remportent un franc succès ! Parmi les mesures aidant au développement des PME, les aides publiques à l'innovation sont en effet les plus importantes. Il s'agit d'outils financiers indispensables à la croissance des PME innovantes qui leurs permettent de favoriser leurs investissements.

S'agissant du CIR (budget estimé à 6 milliards d'euros), c'est le dispositif national phare en faveur de l'effort de R&D des entreprises françaises. Toutefois, il devient, selon nos répondants, une source de contrôle fiscal toujours importante et l'on note une augmentation des contrôles portant sur le CIR uniquement. Il est donc nécessaire de le rendre plus attractif et de le sécuriser en amont afin d'éviter une systématisation des contrôles, crainte ressentie par les PME.

Par ailleurs, le délai de remboursement du CIR semble trop important et trop aléatoire pour les entreprises interrogées, qui attendent également une amélioration de la part de l'administration fiscale.

Le statut Jeune entreprise innovante est un dispositif qui a permis la création de près de 23 500 emplois depuis sa création en 2004. La suppression de la dégressivité des exonérations de charges patronales début 2014 est une mesure positive qui a permis aux répondants de pérenniser leur activité et même, pour certains, de procéder à des recrutements. Toutefois, un coup de rabot est de nouveau porté à ce statut en limitant les exonérations de charges patronales d'URSSAF, applicables essentiellement au seul personnel affecté au minimum à 50 % à des projets de R&D...

La compétitivité et l'emploi restent au cœur des débats publics. Afin d'agir, plusieurs dispositifs dont le choc de simplification actualisé en février 2016 en faveur du développement économique et de l'emploi, ont été mis en place pour stimuler la compétitivité des entreprises françaises.

Notons par ailleurs que les répondants affirment cette année encore qu'une simplification du code du travail ainsi qu'un allègement des charges patronales, qui restent toujours trop importantes malgré la mise en place du CICE, seraient les principales mesures attendues.

Jusqu'à présent, aucun dispositif significatif ne semble répondre à cette attente, reste à savoir si le nouveau gouvernement de 2017 fera évoluer la tendance.